



Revue
de l'observatoire
vieillesse
& société

géronephare

Septembre 2009

Seniors et travail : une voie salubre !

À noter

La prochaine conférence de l'OVS aura lieu en octobre et aura pour sujet les aînés et le logement.

Merci à tous !

Près de 500\$ ont été reçus suite à notre appel. Ne lâchons pas !

Parmi les stratégies d'action du gouvernement en faveur des aînés, il faut souligner l'amélioration de la qualité de vie, mais également l'encouragement de celles et ceux qui le souhaitent, à continuer de jouer un rôle actif dans notre société et, entre autres, à travailler plus longtemps. De nombreux seniors souhaitent d'ailleurs demeurer actifs dans le monde du travail. Le travail peut en effet constituer une voie salubre pour l'aîné, évitant que celui-ci ne bascule dans le statut de personne en perte d'autonomie ou de personnes à la charge de la société. En outre, pour plusieurs aînés, l'engagement continu par le biais du travail permet de compter sur un revenu répondant adéquatement à leurs besoins.

Cependant, pour maintenir en emploi des travailleurs âgés, les entreprises doivent investir en terme de gestion des âges et d'adaptabilité des conditions de travail. Plusieurs seniors travaillent en effet au sein d'entreprises dont les conditions sont médiocres et les salaires précaires. Selon Statistiques Canada, la population des personnes âgées au Canada connaît une croissance parmi les plus rapides au monde. Quelles en seront les conséquences au plan social et économique ? En parallèle aux départs massifs de la main-d'œuvre, la société pourra-t-elle continuer à financer les régimes de retraite ? L'une des solutions logiquement envisageable est celle de maintenir en emploi les seniors. Pour ce faire, il est nécessaire de faire des progrès significatifs en matière de conditions de travail, cela pour convaincre les aînés qui le souhaitent, de prolonger leurs parcours professionnel.

Martine Lagacé et Fouad Medouar

Le vieillissement : apocalypse ou enclave du futur dans le présent ?

Des économistes et des démographes se font forts d'annoncer l'ébranlement économique provoquée par ce qu'ils appellent : le vieillissement de la population. Quelles charges de travail et quels fardeaux économiques ne seront-t-ils pas transférés aux générations plus jeunes par l'élargissement démographique uniformément accéléré de ces vieux et vieilles égotants non économiquement productifs ni socialement inventifs pour la société, et dont les frais de survie reposeront sur les seules petites mains de leurs arrières-petits-enfants.

Ne faut-il pas se surprendre que de prémisses mal assorties sortent des conclusions aussi « dévergondées » que l'expression : le vieillissement de la population, la surcharge économique, la dépendance sociale. N'y a-t-il pas dans les proclamations apocalyptiques de ces économistes et démographes un peu de précipitation et beaucoup d'ignorance de la nature du phénomène qui, avant d'être de « débilisation » progressive de la population par le vieillissement en est un d'allongement spectaculaire de la durée de la vie humaine? Entre l'allongement de la durée de la vie humaine et le vieillissement il y a des générations à franchir! Il me semble que la problématique la plus juste quoique la plus absente de la culture actuelle, c'est cette donnée si nouvelle de l'allongement de la durée de vie et de ses répercussions sur l'ensemble de nos façons de voir le jeu des tribus d'âge de la population dans l'ensemble de la courbe d'étalement de la vie humaine et dans l'ensemble de nos représentations de la vie sociale. Il y a, dans les représentations spontanées, inconscientes et prises pour vérités indiscutables des icebergs qui résistent à la fonte. La retraite à soixante-cinq ans, un de ces icebergs, est-elle le signal de l'entrée dans le processus du déclin proclamé vers la dépendance totale? À suivre ...

Jean-Louis Lévesque
Vigie Apprentissage

Commentaire :

Ces deux textes évoquent presque à mots couverts un problème appelé à prendre une place des plus importantes dans notre société : les conditions de travail des personnes âgées. Nous sommes d'accord avec la manchette de la Presse citant le ministre Gignac : « Au travail, les 55 ans et plus ! », oui, mais à quelles conditions ? Attendons la suite.

André Davignon

